

*Égalité et  
démocratisation*

# Les valeurs du **changement**

**Allocution du président**



14<sup>e</sup> congrès de la CSD  
Québec, les 9, 10, 11 et 12 juin 1999



Consoeurs,

Confrères,

Le 14<sup>e</sup> congrès biennal de la Centrale des syndicats démocratiques qui s'ouvre aujourd'hui sous le thème « **Égalité et démocratisation : les valeurs du changement** » revêt pour la Centrale, mais aussi pour chacun d'entre nous, une importance cruciale à cause des enjeux sur lesquels il porte.

La mondialisation a façonné un nouvel environnement socio-économique, « *une société de travailleurs sans travail* »<sup>(1)</sup> dans lequel l'être humain, dépouillé de ses droits, de ses aspirations et de ses besoins les plus légitimes, a été transformé en ressource humaine et comme son utilité n'est plus que temporaire aujourd'hui, il a été condamné, par le fait même, à l'incertitude et à l'insécurité.

Cet environnement, qui considère la solidarité comme une entrave à la compétitivité, pave la voie à l'avènement, jugé par tous inévitable, d'un « *grand marché mondial unique, intégré, autorégulateur* »<sup>(2)</sup> dans lequel tout vestige même du droit au travail aura

---

complètement disparu. La précarité ou l'exclusion du monde du travail risquent de devenir le lot d'une grande majorité de travailleuses et de travailleurs.

Cette problématique interpelle la CSD dans sa mission et dans ses valeurs les plus fondamentales. À l'aube du troisième millénaire, notre défi est de redonner droit de cité dans chacun de nos milieux de travail aux valeurs d'égalité et de démocratisation, d'ouvrir la société à une plus grande justice sociale et de redonner à chaque femme, à chaque homme l'exercice de droits fondamentaux tels ceux de pouvoir travailler, de pouvoir s'associer pour négocier collectivement ses conditions de vie.

Cet ambitieux projet, qui constitue un pas de plus vers la démocratisation de nos milieux de travail, s'inscrit dans la continuité des actions entreprises par la CSD au cours des dernières années. Lors du Congrès de juin 1997, nous avons démocratiquement défini un projet collectif, qui s'articulait autour de trois grands axes :

- l'établissement d'une nouvelle stratégie de croissance, basée sur l'innovation et la gestion efficace des opportunités;
- la revitalisation de la négociation collective par l'entremise d'un nouveau contrat social;



- 
- le développement de liens d'échanges internationaux avec de grandes organisations syndicales étrangères.

Au cours des mois qui ont suivi, nous avons travaillé à la mise en oeuvre de ce projet collectif. En juin 1998, des événements aussi bien internes qu'externes ont, en raison même de leur importance, amené le Comité exécutif à convoquer un congrès spécial; ce fut l'occasion de renouveler, de renforcer le pacte de solidarité qui unit entre eux tous les membres, toutes les instances de la CSD et de l'ajuster aux nouvelles réalités du monde du travail.

Coude à coude, nous avons oeuvré à la réalisation de ces projets dans un esprit de convivialité, de fraternité et de respect mutuel. Jour après jour, nous nous sommes efforcés de transposer dans l'activité quotidienne de nos établissements les grands principes de démocratie, de liberté, d'équité et de justice sociale, qui ont toujours été au coeur de notre action, avec en tête un objectif, celui de redonner au travail sa dimension humaine. Nous sommes allés sur la place publique pour élargir le débat à la société toute entière et saisir chaque femme, chaque homme des vrais enjeux de la mondialisation.



---

Aujourd'hui, la nouvelle réalité socio-économique, née des bouleversements qu'ont connus au cours des dernières années la société et plus particulièrement le marché du travail, nous lance un défi de taille tout en nous confrontant à un choix : l'adaptation à la mondialisation ou la résistance. Le discours livré chaque jour aux quatre coins de l'univers est sans équivoque : l'adaptation est la clé de la survie, ceux qui refuseront de s'adapter, de s'intégrer seront éliminés tôt ou tard.

Loin d'accepter cette fatalité de la mondialisation, de se résigner, la CSD a choisi de dénoncer les iniquités, les inégalités, qu'engendre le nouvel environnement socio-économique, de les combattre par une action syndicale résolument axée sur l'égalité, la démocratisation et la solidarité. Il s'agit de trouver les moyens nouveaux qui nous permettront d'organiser de façon positive cette nouvelle étape économique.

Le projet est de taille, mais la CSD est bien armée pour le réaliser. Les valeurs de démocratie, de liberté, d'équité et de justice sociale qui sont au coeur de son action, sa remarquable faculté d'innovation, son ouverture, l'originalité de sa démarche, la souplesse de ses structures, l'expertise qu'elle a acquise dans les différents milieux de travail grâce à la compétence de son personnel et de sa force militante, sont garants de sa capacité d'apporter des réponses inédites aux réalités changeantes d'un monde en profonde



---

mutation et de contribuer effectivement à la reconstruction d'une société plus juste, dans laquelle l'être humain ne sera pas relégué à un rôle secondaire, subordonné aux règles et aux pratiques du commerce.

Tournant le dos au syndicalisme d'affaires et refusant de se livrer à un syndicalisme de spectacle, la CSD a toujours été au sein de la société québécoise un important agent de changement, modelant les mentalités et le visage même du monde du travail. Mais il reste encore pas mal de chemin à parcourir pour que soit reconnu à toutes les travailleuses, à tous les travailleurs le libre exercice de leurs droits fondamentaux. Ce sont là les véritables enjeux de ce congrès.

---

## Les impératifs de la mondialisation

La libéralisation des marchés, la déréglementation de l'économie, la privatisation ont, au cours des 20 dernières années, préparé l'avènement du marché mondial. Aujourd'hui, la mondialisation de l'économie, des marchés, des entreprises et des capitaux fait partie intégrante de l'actuel discours politico-socio-économique, qui nous la présente comme une réalité incontournable, à laquelle il est utopique, voire malsain de s'opposer. « *Freiner, empêcher ou s'opposer à cette évolution naturelle et inévitable est considéré comme faire acte d'aveuglement, d'inconscience, comme si l'on s'excluait de l'histoire.* » <sup>(3)</sup>

L'interdépendance des économies n'est pas un phénomène nouveau; ce qu'il l'est, c'est l'ampleur et l'accélération des mouvements transnationaux de capitaux, de biens, de services, d'informations qui bouleversent, sans distinction, les façons de faire des États, des entreprises, des individus.

Désormais, c'est l'ouverture au monde, la loi des marchés qui orchestrent, maîtrisent, régularisent le développement économique, mais elles ont aussi la prétention de résoudre des problèmes sociaux, environnementaux et démocratiques. De l'organisation du marché

---

du travail au respect des libertés politiques et civiles, en passant par la promotion d'un développement durable, la mondialisation s'est donné le mandat et la responsabilité de régler le développement de la planète sur tous les fronts. Plus rien n'échappe à son contrôle, ce qui n'est pas sans mettre en péril nos modèles de société. Personne ne sait ce que cette mondialisation nous réserve, « *les cartes se brouillent. C'est le lot des périodes de bouleversements que d'être difficilement déchiffrables* » <sup>(4)</sup>.

Sur l'autel du libéralisme économique, les travailleuses et les travailleurs ont été sacrifiés afin d'assurer la sauvegarde des profits, du capital. À la recherche d'une plus grande facilité d'adaptation à un environnement instable et en continuel changement, les entreprises ont répondu par la flexibilité.

Tout a été flexibilisé : les statuts d'emploi, la durée d'emploi, le lien d'emploi, le temps de travail. La « flexibilisation » a pris plusieurs visages, du recours au travail temporaire ou occasionnel, des contrats de service aux horaires flexibles, au travail partagé, sans oublier la mobilité des travailleuses et des travailleurs, ce qui a inévitablement conduit à l'exclusion de la « norme » de l'emploi des milliers de travailleuses et de travailleurs et à faciliter l'émergence et la multiplication des emplois précaires.



---

Il est important, cependant, de préciser que pour une grande majorité de travailleuses et de travailleurs, la précarité ne se limite plus uniquement aujourd'hui au travail à temps partiel et aux heures réduites, elle est, avant tout, « *une question d'insécurité liée à un statut de travail qui n'offre aucune garantie de maintien en emploi et donc aucune garantie de revenu stable.* » <sup>(5)</sup>

Pour les employeurs, l'impact de la stabilité d'emploi sur la productivité de leur entreprise est négligeable, d'autant que le marché affiche actuellement d'importants surplus de main-d'oeuvre. Peu sensibilisés à la baisse de motivation de nombreuses travailleuses et de nombreux travailleurs précaires, occasionnels ou sur appel, la précarisation est loin d'être pour eux une stratégie perdante. Ils ont perdu le sens des liens sociaux, perdu le sens du bien commun, sinon le sens de l'humain. L'exemple récent de la compagnie Bell illustre bien cette démission sociale des employeurs, qui n'obéissent plus qu'aux impératifs de la rentabilité, plus préoccupés par l'accroissement de leurs revenus que par le sort des milliers de travailleuses et de travailleurs qu'ils ont mis à pied.

La mondialisation se nourrit également de compétitivité, elle s'accommode donc mal de toute forme de solidarité et risque ainsi d'engendrer une société encore plus injuste, encore plus inégalitaire. Déjà, il apparaît que la mondialisation affaiblit, mine notre

---

cohésion sociale, en traçant une ligne profonde de démarcation entre ceux qui s'adaptent au monde et ceux qui ne le peuvent pas ou qui ne le veulent pas.

Pire, elle accentue aussi les différences entre les individus. *« La mondialisation comme le progrès technique ne sont pas des obstacles à la croissance économique. On peut même soutenir qu'ils permettent d'en accroître le taux. Le vrai problème est qu'ils mettent en oeuvre une dynamique profondément inégalitaire, aux termes de laquelle les différences dans les conditions initiales des individus se trouvent comme cristallisées : ceux qui en profitent sont ceux dont le passé a permis une accumulation en capital ou en savoir, les autres risquant d'être laissés au bord du chemin. »* <sup>(6)</sup>

La concurrence des pays à bas salaires accroît la vulnérabilité des industries d'emplois non spécialisés, le progrès technique favorise le travail spécialisé. Sous l'effet conjugué de ces deux causes, une dynamique inégalitaire s'est développée. Ce sont maintenant les qualifications acquises qui déterminent pour chacun la probabilité d'être chômeur; ceux qui sont « sans passé » sont les plus vulnérables, c'est pourquoi les jeunes non qualifiés sont parmi les plus touchés.

---

## La flambée des inégalités

L'apparition de ce nouvel ordre économique a ainsi contribué à élargir les inégalités entre les classes sociales (inégalités de revenus, de dépenses, de patrimoine, d'accès à l'éducation), et ce, à cause du nouveau « *partage de la valeur ajoutée au détriment des salaires et à l'avantage des profits. La seule raison pour laquelle cette aggravation semble « acceptée » est que le pouvoir de négociation des salariés ou de leurs instances représentatives s'est singulièrement réduit sous l'effet du chômage de masse.* » <sup>(7)</sup>

Il faut aussi superposer à cette première raison un autre facteur, celui de la fluidité des capitaux, qui offre aux employeurs la latitude de mettre en tout temps la clé dans la porte de leur entreprise et de la déplacer là où il y a moins de contraintes, mais là où les perspectives de profits sont les plus élevées et réalisables le plus rapidement possible.

Mais dans le sillage des bouleversements socio-économiques, de nouvelles inégalités sont apparues. Il ne s'agit plus uniquement d'inégalités entre des groupes sociaux bien définis, mais aussi d'inégalités à l'intérieur d'un même groupe social. Avant, chaque catégorie sociale affichait des critères communs à l'ensemble des gens qui la composaient,

---

aujourd'hui, les individus sont confrontés à l'intérieur d'une même catégorie à des situations fort différentes. Les inégalités ont changé de nature, elles proviennent du cheminement personnel de chacun.

Ces inégalités sont moins bien acceptées parce qu'elles mettent en cause l'identité même de celui ou de celle qui en est la victime. Au départ, souvent de nature transitoire, elles sont maintenant perçues comme durables. Les clauses d'exclusion ou de disparité de traitement appartiennent à cette catégorie. Ces inégalités font partie de l'arsenal patronal. Les employeurs en ont fait une condition *sine qua non*, la clé de la compétitivité, de la rentabilité et trop souvent de la survie de leurs entreprises. Les travailleuses et les travailleurs ne les ont acceptées que sous la menace de perdre leur emploi et après avoir épuisé tous les recours, tous les moyens de pression dont ils pouvaient disposer.

Ces clauses risqueraient aujourd'hui d'être quelque peu banalisées si elles n'avaient pas été au coeur d'un débat public, ce qui a généré dans nos milieux de travail une prise de conscience et la recherche de solutions alternatives, de nouveaux modes de partage du travail. C'est là le gage du dynamisme et de l'innovation dont nos syndicats affiliés ont toujours fait preuve.



---

Aujourd'hui, il n'y a plus de frontières clairement établies entre les groupes sociaux. « *Entre un petit entrepreneur en faillite, un cadre au chômage et un salarié doté d'un emploi précaire, les différences de revenu finissent par s'estomper au cours du temps sans qu'ils forment pour autant un groupe homogène* ». <sup>(8)</sup> C'est la perte de tout sentiment d'appartenance à un groupe quel qu'il soit, l'étiollement des réseaux de solidarité et d'entraide.

Changement social ou inégalité, la frontière est difficile à tracer, qu'il s'agisse du chômage endémique, de la disparition progressive du modèle classique du salariat, de l'intégration difficile des femmes et des jeunes au milieu du travail, des inégalités intergénérationnelles ou des inégalités liées à la géographie, à la fiscalité, à la vie quotidienne (santé, logement, services publics, transport, etc.). On pourrait les multiplier presque à l'infini. Mais ce qui rend les inégalités particulièrement odieuses, c'est qu'elles ne reposent sur aucun principe d'égalité, voire qu'elles s'inscrivent en contradiction, en opposition avec les principes d'organisation sociale reconnus. Elles ne détiennent aucune légitimité, si ce n'est celle que leur confère la pensée néolibérale, qui a fait de la compétitivité l'option stratégique prédominante.

---

*« Un contrat social doit définir les domaines où la société entend promouvoir l'égalité, ce qui légitime en même temps les différences auxquelles elle consent. C'est l'existence des premières qui justifie les secondes et qui garantit leur acceptation par les populations. »*

<sup>(9)</sup> C'est pourquoi, quel que soit le principe auquel on se réfère, sur lequel on s'appuie, son rôle premier et permanent est de s'élever contre tout ce qui est déterminé, fixé à l'avance et de remédier aux trop grandes inégalités, qui proviennent de la diversité même qu'affichent les êtres humains. »

Cette multiplication des inégalités, qui fragilise et vulnérabilise les individus, a aussi brouillé les pistes. La société manque de points de repère, il n'existe pratiquement pas de critères d'égalité adaptés à la nouvelle réalité socio-économique. Et comme la société ne peut pas bien lire la situation, elle se retrouve démunie, sans outil face aux injustices, incapable d'énoncer et de proposer des objectifs, d'articuler un projet collectif, de rétablir les conditions initiales de l'égalité des chances.

Dans cette perspective, si les organisations syndicales ont un rôle majeur à jouer, l'État a, lui aussi, des responsabilités à assumer, en autant qu'en plus de la gestion du présent,



---

il veuille assurer la planification de l'avenir. Une de ses premières tâches est d'intensifier la lutte contre le chômage, de continuer à en faire un combat crédible, même si, malgré des efforts répétés, il ne parvient pas à l'enrayer, sinon à le circonscrire.

Car il s'agit là de la toute première des inégalités, celle qui laisse le plus de marques. Plus le temps de chômage est long, moins sont élevées les chances de se retrouver un emploi, C'est aussi l'inégalité la plus paradoxale, puisque « *l'emploi va d'abord à ceux qui ont un emploi, puis à ceux dont la période de chômage fut courte, et ainsi de suite.* »<sup>(10)</sup> C'est un peu comme l'accès au crédit : il « *est d'autant plus facile que la richesse initiale est élevée.* »<sup>(11)</sup> Un cercle vicieux qu'il faut briser une fois pour toutes par l'intensification de la lutte contre le chômage.

Car si pour certains, le salariat a pris la relève de l'esclavage, pour plusieurs d'entre nous, le travail apparaît toujours comme une contribution au progrès de l'humanité. Derrière cette opposition du travail source de bonheur et de libéralisation et du travail source de malheur et d'exploitation, il y a une autre réalité, que l'accroissement du chômage nous a fait sinon découvrir, du moins mesurer. La perte d'un emploi dépasse de loin la perte d'une rémunération, c'est d'un traumatisme social généralisé dont souffrent les chômeurs. Les restructurations et les fermetures d'entreprises que nous avons connues au sein de nos



---

syndicats affiliés nous ont confrontés à la réalité du chômage, qui est aujourd'hui installée dans toutes les sphères de l'activité québécoise.

Du jour au lendemain, le chômeur s'aperçoit qu'il n'est plus rien. Il ne dispose plus de points de repère dans l'espace et dans le temps, il a conscience de son inutilité au monde, il est impuissant à projeter l'avenir, son statut social s'est désagrégé, ses liens avec les autres sont rompus ou remis en question – qu'il s'agisse de ses collègues de travail, de ses voisins, des membres de sa famille – c'est sa propre valeur qui est brusquement et fondamentalement remise en question. « *L'extension du chômage et sa banalisation ne sont jamais parvenues à faire assumer positivement le statut de chômeur à ceux qui le vivaient. Elles n'en ont jamais fait une situation plus acceptable.* »<sup>(12)</sup>

Le chômeur est incapable d'affirmer son humanité en agissant sur la nature, la société. Il ne crée plus rien, ne construit plus rien, ne maîtrise plus rien. Le chômage l'a détruit. La satisfaction du travail bien fait lui a été enlevée comme la reconnaissance de ses pairs. Le chômage est une inégalité qui nous interpelle, d'autant plus qu'elle gruge les forces vives de la société et condamne des milliers de femmes et d'hommes à la mort sociale.



---

La redistribution des recettes fiscales a toujours été au coeur de la lutte contre les inégalités, mais l'apparition de nouvelles formes d'inégalités nécessite de l'État d'autres types d'interventions. À titre d'exemple, redéfinir la notion de service public, mais pas au détriment des travailleuses et des travailleurs, ni dans un cadre de précarisation des emplois existants, ni dans une optique de privatisation à outrance.

Au chapitre de la formation, le gouvernement doit maintenir son orientation afin de permettre aux individus de voir leurs acquis reconnus et ainsi d'être en mesure de s'adapter et d'évoluer dans leur vie. L'adaptation au nouvel environnement économique commande davantage qu'une formation axée sur l'acquisition académique de connaissances et sur l'obtention de diplômes. Il faut combattre l'insécurité, qui gangrène et vulnérabilise la société québécoise, et stopper net la menace de la généralisation d'un modèle d'emploi précaire.

Mais l'analyse économique seule ne permet pas de saisir dans toute son envergure la crise qui agite la planète toute entière. Politologues, économistes n'hésitent pas dire qu'il y a deux crises. La plus visible, la crise de la civilisation, procède des bouleversements socio-économiques des deux dernières décennies, l'autre plus souterraine, la crise de l'individu, renvoie aux effets négatifs et destructeurs de l'individualisme moderne.



---

Pourtant, l'individualisme n'est pas mauvais en soi. Il a souvent été synonyme d'émancipation et a contribué dans une large mesure à accroître l'autonomie des personnes. La CSD a toujours fait valoir la primauté de la personne et reconnu à chacun le droit d'affirmer sa différence, son authenticité et de s'affranchir de toutes les formes de dépendance sociale. Aujourd'hui, tout est différent : la façon d'apprendre, de travailler est différente, les rapports avec autrui ont changé, le modèle familial a éclaté, de nouvelles formes de violence sont apparues, l'émancipation a cédé la place à la fragilisation. L'être humain est acculé à la responsabilisation, il a l'obligation d'être autonome, c'est à lui à se prendre en charge. Sous la poussée de cet individualisme destructeur, il n'a d'autre choix que d'organiser sa vie de façon plus précaire, plus solidaire.

Au cours des dernières années, les rapports collectifs ont subi une profonde mutation. Les deux chartes québécoise et canadienne des droits et libertés, l'adoption du nouveau Code civil ont substantiellement modifié ces rapports; c'est la porte grande ouverte à la complexification des dossiers, à la judiciarisation de toutes nos relations avec autrui.

Si la mondialisation engendre tous les effets destructeurs que nous constatons autour de nous dans chacun de nos milieux de travail, c'est aussi parce qu'elle se déroule dans le cadre d'une transformation en profondeur de la société.



---

Entre la résignation et le repli sur nous-mêmes, il existe une troisième voie et c'est celle que la CSD vous propose d'emprunter. La CSD s'est toujours imposée sur l'échiquier syndical québécois comme un agent de changement, d'évolution; il s'agit de continuer sur cette voie en travaillant à réinstaurer dans nos milieux de travail d'abord, dans la société ensuite, les valeurs d'égalité et de démocratisation. Nous avons le goût de ce changement, la volonté de le faire et nous disposons des ressources et des outils nécessaires pour le réaliser. Le projet ne manque pas d'envergure, mais il est à la mesure de notre dynamisme et du chemin parcouru depuis la fondation de la Centrale en 1972.



---

## Déjà des pas de faits

La recherche d'une plus grande justice sociale, la disparition des injustices sont plus que jamais au coeur de nos préoccupations. Nous avons l'obligation comme Centrale de travailler à la définition de nouveaux repères, de nouveaux critères d'égalité et d'ouvrir le débat à l'ensemble de la société. Le temps de la croissance forte est révolu et la redistribution sociale a cessé d'être la solution miracle. L'État ne semble plus avoir les moyens financiers de niveler les inégalités et, même s'il les avait, il faudrait élargir le cadre de la lutte et « *redonner un sens plus fort à l'impératif d'égalité* ». <sup>(13)</sup> Les fruits, les dividendes de la croissance apparaissent insuffisants pour améliorer les positions des défavorisés, réduire les inégalités et multiplier les droits sociaux.

Déjà, en mariant solidarité et sens de la justice, nous avons au cours des derniers mois amorcé une réflexion qui s'est traduite sur le terrain en actions concrètes. Il n'y a qu'à penser aux dossiers de :

---

► **La réforme du Code du travail**

Il s'agit là d'un débat de fond auquel la CSD participe activement en vue d'adapter la législation aux nouvelles réalités du marché du travail. Trois objectifs enchâssent notre position : favoriser l'accès à la syndicalisation, protéger l'accréditation et les droits des salarié-e-s et permettre le libre exercice de la négociation collective.

Pour la Centrale, l'égalité repose sur l'exercice en toute liberté de ces droits fondamentaux par l'ensemble des travailleuses et des travailleurs québécois.

► **Le statut des camionneurs-proprétaires**

En l'espace de quelques mois, grâce à la nouvelle solidarité que la Coalition de la CSD et du SRAQ avec l'ANCAI (l'Association nationale des camionneurs artisans inc.) a réussi à tisser entre les camionneurs-proprétaires oeuvrant dans le transport de matériaux en vrac et dans le transport général de marchandises, la CSD a obtenu du gouvernement l'engagement d'agir rapidement pour améliorer leurs conditions de travail et définir leur statut juridique.



---

Le comité d'experts, formé à cet effet, a entériné les revendications de la Centrale en recommandant à Québec de reconnaître aux camionneurs-proprétaires le droit de s'associer en vue de négocier collectivement leurs conditions de travail. Pour la première fois, des travailleurs autonomes qui ne disposent d'aucun droit, qui ne figurent nulle part dans le Code du travail, se voient reconnaître ce droit fondamental. Il s'agit là d'un tournant historique dans le domaine des relations de travail.

Pour la Centrale, l'égalité se conjugue avec la dignité, l'équité, la sécurité et passe par une amélioration substantielle de leurs conditions de vie et de travail.

► **Les travailleuses et les travailleurs du vêtement**

Cédant au lobby des employeurs, la ministre du Travail, Diane Lemieux, s'apprête à abolir les décrets en vigueur dans l'industrie du vêtement, supprimant ainsi le régime actuel de négociation multi-établissements, qui existe depuis plus de 60 ans.

Alors que la CSN et la FTQ acceptaient le principe de l'abolition des décrets, la CSD entreprenait des moyens de pression afin que soit maintenu un régime de négociation collective, qui permet un véritable partenariat et le développement d'emplois de qualité.

---

L'intervention de la Centrale et le mouvement de mobilisation des travailleuses et des travailleurs du vêtement ont poussé le gouvernement à surseoir à sa décision et à retarder l'abolition des décrets.

Malgré cette première victoire, la Centrale a l'intention, au cours des prochains mois, d'intensifier ses actions dans ce dossier afin de contrer définitivement l'adoption de ce projet de loi.

► **Les clauses d'exclusion**

Opposée à toute forme de discrimination, qui viole le principe d'un traitement égal pour un travail équivalent, la CSD a réclamé du gouvernement d'amender la *Loi sur les normes du travail*, qui couvre toutes les travailleuses et les travailleurs québécois, en y enchâssant l'interdiction de négocier des clauses d'exclusion. Pour la Centrale, la démocratisation des milieux de travail et de la société repose sur des valeurs de solidarité, de bien commun et est carrément incompatible avec tout élément de discrimination.

Le projet de loi déposé tout récemment par le gouvernement fait écho aux représentations de la CSD, en ce sens qu'il propose un amendement à la *Loi sur les normes du travail*,

---



---

mais il faut maintenant nous assurer que la législation garantisse la disparition des clauses d'exclusion de toutes les conventions collectives, mais surtout que ses effets soient permanents.

► **Le secteur de la construction résidentielle**

La CSD a été un des principaux artisans de la signature d'une toute première convention dans le secteur résidentiel, qui a permis aux travailleurs de la construction de décrocher une sécurité d'emploi qu'ils revendiquaient depuis plusieurs années et de réaliser des pas importants sur la voie de l'équité.

Là où d'autres organisations syndicales ont échoué, la CSD-Construction en coalition avec la FTQ-Construction et le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International) a réussi le tour de force de négocier une convention collective avec l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ), un des intervenants les plus antisyndicaux du monde patronal de la construction. Si nous avons réussi, c'est grâce à la compétence exceptionnelle de notre équipe de négociation et de notre force militante.



---

## Conclusion

Le survol de ces dossiers témoigne de la grande capacité de la CSD à défendre sur le terrain les principes d'égalité et de démocratisation. Plus qu'aucune autre organisation syndicale, elle a fait figure de précurseur et fournit sans conteste la preuve de sa ferme volonté de se battre pour que toutes les travailleuses et tous les travailleurs puissent, quel que soit leur statut, exercer des droits aussi fondamentaux que celui de se regrouper et de négocier collectivement leurs conditions de travail et de vie.

Au cours des jours qui viennent, nous aurons à réfléchir et à échanger sur différents sujets tels la réforme du Code du travail, les relations intergénérationnelles et les relations syndicales internationales. Cette réflexion devrait nous permettre d'entamer un débat sur les façons possibles d'inscrire les valeurs du changement, l'égalité et la démocratisation, au coeur de nos orientations, de notre action syndicale quotidienne.

Comme centrale, nous ne pouvons tolérer les inégalités actuelles. Comme travailleuse et travailleur, nous ne pouvons accepter qu'un grand nombre d'entre nous soient voués au désarroi, à l'incertitude, à l'insécurité. Nous avons une responsabilité énorme à assumer,



un rôle clé à jouer, si nous voulons chasser l'injustice, l'inégalité de nos milieux de travail, de la société toute entière et y établir une plus grande justice sociale.

C'est en nous exprimant publiquement, en nous engageant collectivement que nous réussirons à influencer le fonctionnement du système économique et social québécois et que nous contribuerons à bâtir une société plus humaine, plus ouverte.

---

## Références

(1), (4), (6), (7), (8), (9), (10), (11), et (13) :

Fitousil (Jean-Paul) et Rosanvallon (Pierre) :  
Le nouvel âge des inégalités, Éditions du Seuil, Paris, 1996.

(2) et (3) :

Petrella (Ricardo) :  
Écueils de la mondialisation, Éditions Fides, Montréal, 1997.

(12) :

Beudelot (Christian) et Gollac (Michel) :  
Le travail ne fait pas le bonheur, mais il y contribue  
Revue Sciences Humaines, Août-Septembre 1997

(5) :

Travail et société, une introduction à la sociologie du travail  
Sous la direction de Diane-Gabrielle Tremblay  
Télé-université  
Éditions Agence D'Arc, Ste-Foy, 1992